

REIGNAC-SUR-INDRE, le 26 avril 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le Lundi 2 mai 2022 à 19h00.

- Don de l'ancienne pompe des pompiers de Reignac-Sur-Indre
 - Droit de place pour l'exposition en terrasse de Mme Marine Danos Fleuriste
 - Droit de place pour la terrasse du café de Mme Virginie Steib
 - Avis sur le renouvellement du contrat passé avec Convivio (fournisseur des repas cantine en liaison froide)
 - Demandes de subventions
 - Point sur les travaux du Gué Romain et accord de subvention du CRST
 - Remerciements de Thierry Moussu
 - Organisation des manifestations à venir
- ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et de vous munir d'un masque et stylo personnel à encre noire, du gel hydro alcoolique sera à votre disposition sur les tables.

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille vingt-deux, le 02 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2022

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Éric GUILLAUME-TELL, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : //

ABSENT : //

Monsieur Julien BOCHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 29/2022

Don de l'ancienne pompe à bras des pompiers de Reignac-sur-Indre

Monsieur Loïc BABARY explique que la commune a depuis 1880 date de création du corps de sapeurs-pompiers une pompe à bras qui servait à l'époque pour éteindre les incendies. Aujourd'hui le chef de centre de Reignac et la commune souhaitent mettre en dépôt cette pompe au centre de secours départemental où elle restera la propriété de la commune, ce qui permettrait de regagner un peu de place là où elle est stockée actuellement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **ACCEPTE** que la pompe à bras des pompiers de Reignac-sur-Indre soit mise à disposition du musée des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire géré par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2022
et de la publication le 04/05/2022*



Délibération n° 30/2022**Droits de place pour l'exposition en terrasse de Madame Marine Danos Fleuriste**

Monsieur Loïc BABARY indique que Mme Marine Danos a demandé l'autorisation d'occuper le domaine public devant son magasin de fleurs Ambiance Créative sis au 16 place du Bourg du Fau. Il s'agit de disposer sur le trottoir devant le magasin des plantes, fleurs et autres articles mis en vente.

Monsieur le Maire indique que dans les années passées lorsque ce magasin était déjà occupé par un fleuriste cela avait été accepté.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **AUTORISE** cette occupation du domaine public pour l'année 2022 (reconductible sur demande) au droit de l'immeuble occupé et sous la condition de respecter la place nécessaire à la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite ;
- **DIT** que cette occupation du domaine public est consentie au tarif de 35€ pour l'année 2022 (année civile).

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2022
et de la publication le 04/05/2022*



Délibération n° 31/2022**Droits de place pour la terrasse du café Le BaRock de Mme Virginie STEIB**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Virginie STEIB, gérante du Bar Tabac Presse Le BaRock, sollicitant une autorisation d'installation de terrasse commerciale sur le domaine public pour son commerce situé 11 place du Bourg du Fau à Reignac-sur-Indre, comme les années précédentes.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **AUTORISE** l'installation d'une terrasse sur la place du Bourg du Fau au droit de l'immeuble, et à l'intérieur du marquage au sol matérialisé,
- **DIT** que l'installation susvisée sera réalisée de façon à préserver le passage des résidents de la Place et des services d'urgences,
- **DIT** que cette autorisation est pour la période allant du 02 mai au 31 octobre, au tarif de 35€,
- **DIT** que la commune se réserve le droit de déplacer exceptionnellement la terrasse du commerçant sur un autre lieu de la commune à proximité du commerce ou de la manifestation nécessitant ce déplacement et cela 3 fois maximum par an,
- **CHARGE** le Maire de prendre l'arrêté afférent.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2022
et de la publication le 04/05/2022*



Délibération n° 32/2022**Avis sur le renouvellement du contrat passé avec Convivio
(fournisseur des repas pour la cantine en liaison froide)**

Monsieur Loïc BABARY indique que le contrat d'un an, renouvelable maximum deux fois, passé aux côtés de la commune de Dolus le Sec avec l'entreprise Convivio avec laquelle la commune sous-traite depuis de très nombreuses années, arrive au terme de sa première année.

Depuis septembre 2021 et jusqu'en janvier 2022 la commune a rencontré de sérieux et nombreux problèmes avec cette société. Après de nombreuses relances afin d'obtenir un rendez-vous et de pouvoir discuter pour solutionner ces problèmes, une rencontre a eu lieu suivie d'une autre et de nombreux soucis ont été solutionnés depuis février 2022 .

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour un an, en indiquant qu'à long terme il existera peut-être une autre solution plus locale.

Il indique cependant qu'après avoir demandé à la commune d'accepter une révision des prix de 6,5% d'augmentation par rapport au marché signé et devant le refus de la commune, l'entreprise Convivio a prévenu d'une facture à venir de 1 457€ HT pour couvrir le surcoût de leur service pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022. Monsieur le Maire indique qu'une réunion est fixée jeudi 19 Mai 2022 avec Convivio et que ce sujet sera abordé.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DECIDE** de renouveler pour 1 an le contrat liant la commune de Reignac-sur-Indre avec l'entreprise Convivio.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2022
et de la publication le 04/05/2022*



Délibération n° 33/2022**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune subventionne certaines associations, notamment celles qui participent activement à créer des manifestations sur la Commune et à maintenir un lien entre les habitants. Ce subventionnement les soutient dans le financement de leurs frais de fonctionnement. Il est à noter que le Club de l'Espoir est en sommeil ce qui explique qu'aucune demande de subvention n'a été reçue de leur part et que le Club de pétanque n'a pas déposé à ce jour de demande de subvention.

Pour autant concernant les associations qui font une demande de subvention, il rappelle que l'Assemblée pour délibérer sur un montant de subventionnement possible, prend en considération le montant en caisse ou en compte de ses associations, ainsi cette année encore les associations de notre commune ont chacune reçu un document de demande de subvention à remplir et à retourner en mairie. C'est sur ce document et les commentaires qui y sont portés que le bureau municipal s'est appuyé pour faire les propositions suivantes au Conseil Municipal.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 14 votants, 14 Pour)

FIXE les subventions 2022 comme suit :

◆ Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 134€00
◆ Association des Parents d'élèves	750€00
◆ Coopérative scolaire	700€00
◆ Reignac Chambourg Val Indre	1 300€00
◆ Club de Tennis	1 300€00
◆ Union Vélocipédique Descartoise	600€00
◆ Poney Club des Cours – Reignac Attelages	300€00
◆ Union Nationale des Combattants Indre et Loire	150€00
◆ Société d'Horticulture de Touraine (SHOT)	200€00
◆ Société Protectrice des Animaux	100€00

Monsieur CATTART quitte la salle, en tant que membre du bureau de l'association Syndicat de Chasse, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 13 votants, 13 Pour)

FIXE la subvention 2022 comme suit :

◆ Syndicat de Chasse	400€00
----------------------	--------

Monsieur CATTART appelé revient dans la salle et c'est au tour de Madame LE TIEC de quitter la salle, en tant que membre du bureau de l'association Puzzle, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de cette association.

Après échange de vues,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 13 votants, 13 Pour)

FIXE la subvention 2022 comme suit :

◆ Puzzle 10 000€00

Madame LE TIEC reprend sa place autour de la table de l'assemblée délibérante et c'est maintenant Madame Carole GIRAUD qui quitte la salle.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité des Fêtes de 1200€ initialement à laquelle s'ajoute 395€ qui permettront de financer la moitié de la prestation de la compagnie à vélos qui a animé le carnaval.

Après échange de vues,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 13 votants, 13 Pour)

FIXE la subvention 2022 comme suit :

◆ Comité des Fêtes 1 595€00

Madame Giraud reprend sa place autour de la table où siège l'assemblée délibérante et tous les conseillers prennent connaissance des autres demandes de subvention auxquelles la commune ne donnera pas suite, telles que La Protection Civile, le Campus des Métiers et de l'Artisanat, Vent de Raison, l'AFMTéléthon, etc.

Seule la demande concernant l'ADMR créée un débat en effet cinq conseillers municipaux (Mesdames Messieurs Beffara, Girault, Le Tiec, Hureau et Chartier) souhaitent lui accorder une suite positive pour le montant demandé soit 200€, les autres conseillers rappelant que cette compétence personnes âgées personnes handicapées n'était pas communale.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2022
et de la publication le 04/05/2022*

◆◆◆◆◆◆◆◆

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Madame Laurence Marchand Hurault a déménagé depuis plusieurs mois maintenant sur une autre commune et qu'elle a fait parvenir sa lettre de démission de son rôle d'élue ce matin à la mairie. Ainsi le Conseil Municipal de Reignac siègera à partir de ce jour le 02 mai 2022 à 14 élus au lieu de 15 initialement, pour cette mandature.

Monsieur le Maire indique que le service municipal de cantine rencontre d'importants et sérieux problèmes avec plusieurs enfants incontrôlables, dangereux pour eux et pour les autres, une réunion avec les parents va rapidement être mise en place par la municipalité à ce sujet. Madame Beffara rappelle qu'aujourd'hui notre organisation bénéficie encore de deux services distincts pour les primaires, si cela devait venir à changer cela serait très problématique d'autant plus que nous accueillons de plus en plus d'enfants et que le réfectoire des primaires ne pourra pas accueillir les enfants des quatre classes dans de bonnes conditions.

Lors de l'attribution des subventions aux associations, Mme Beffara indique également le nom des associations qui nous sollicitent tous les ans ou non sans pour autant obtenir quelque chose. Exemple de l'ADMR qui intervient au sein de 15 foyers sur REIGNAC et emploie 5 reignacois en tant que salariés mais qui relève de la compétence du Conseil Départemental (Personnes Agées Personnes Handicapées).

Monsieur Verdonck montre en photos l'avancement des travaux de l'immeuble 1et 1bis rue du Gue Romain et annonce que les travaux devraient prendre fin courant Juin 2022. Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner auprès des sévices de la communauté de Communes pour connaître les loyers applicables pour des locaux professionnels au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Thierry Moussu remercie énormément la commune pour l'aide financière que les habitants et la commune lui ont versée suite au vol de sa remorque principal outil de son métier de commerçant ambulancier.

Le Maire fait le point des manifestations à venir, la prochaine manifestation étant la cérémonie du 8 mai 1945, rendez-vous à 10h pour les habitants et 9h30 pour les élus afin de préparer la salle. Ensuite il s'agira de la marche découverte le dimanche 15 mai et le weekend de l'ascension le vendredi 27 mai entre 10h et 11h c'est une quarantaine d'anciennes voitures de marque Renault qui stationneront derrière la salle des fêtes des 3 Abeilles. Puis le weekend de pentecôte traditionnellement se déroulera l'échange Reignac et Reignac en Charentes où tous les conseillers sont invités à participer, à ce jour seuls quatre sont inscrits. Pour rappel l'association Puzzle propose un piquenique le dimanche 15 mai à la suite de la marché découverte puis le 14 juillet c'est au tour du comité des fêtes de proposer l'habituel piquenique du citoyen et d'organiser le 2 septembre prochain la Fête de la Rentrée. La municipalité envisage de réunir les artisans commerçants reignacois le 9 septembre en soirée à la salle des 3 abeilles.

Mme Beffara fait le point sur les dossiers d'urbanisme depuis janvier 2022, à savoir : 19 Déclarations préalables, 11 CUa (Certificat d'urbanisme d'information), 3 Permis de Construire et 1 Permis d'Aménagement de lotissement (pour les Fosses Rouges).

Monsieur Girault indique aux conseillers que les travaux de la rue du mail débutent le 16 mai avec la route barrée pour tous les véhicules sauf les vélos, les riverains seront bientôt prévenus.

Madame Giraud a réuni les bénévoles de la bibliothèque pour répondre aux mieux à leurs attentes exprimées lors de leur dernière réunion et pour les informer du recrutement d'un employé municipal qui pourrait intervenir au sein de la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande à ce que chacun se positionne sur les tableaux d'organisation des prochains de vote.

Monsieur Cattaert demande des nouvelles des recrutements en cours sur la commune. Mr le Maire répond que la priorité a été donnée à celui concernant les services techniques, que maintenant la municipalité traite les candidatures concernant le poste d'agent d'accueil et de gestion administrative pour terminer par le recrutement d'un ou d'un ATSEM.

Monsieur Bochereau fait le point sur les travaux des espaces verts, des espaces détente, piquenique et jeux où le mobilier devrait être installé bientôt.

Madame Roy demande si la commune peut améliorer les abords de la voie communale n°7 qui relie la route départementale 943 au passage à niveau des Guerriers jusqu'à la rue du Jonceray ? Mr Cattaert demande également s'il peut être mis des pierres dans les ornières sur le chemin après le camping-car. ?

Monsieur Druet, qui étudie la faisabilité d'un nouveau système de chaufferie pour le groupe scolaire (école, cantine, salle de l'Orangerie et locaux pour le foot) n'a pas eu de retour pour l'instant de la communauté de communes suite à l'envoi des chiffres concernant nos systèmes de chauffage mais a un rdv à ce sujet cette semaine.

Madame POMMÉ concernant l'organisation de la marche découverte, demande à ce que les conseillers diffusent des affiches pour informer de l'organisation de la marche découverte.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 31 mai à 19h00 en Mairie et concernera principalement les études menées sur nos digues par les services de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine et un cabinet spécialisé



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heures trente minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 02 Mai 2022 comportant les délibérations :

29/2021 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Don de l'ancienne pompe à bras des pompiers de Reignac-sur-Indre**

30/2021– Actes de gestion du domaine public (3.5) - **Droits de place pour l'exposition en terrasse de Madame Marine Danos Fleuriste**

31/2021 – Actes de gestion du domaine public (3.5) - **Droits de place pour la terrasse du café Le BaRock de Mme Virginie STEIB**

32/2021 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...) (7.1) - **Avis sur le renouvellement du contrat passé avec Convivio (fournisseur des repas pour la cantine en liaison froide)**

33/2021 – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...) (7.1) - **Demandes de subventions**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Valérie POMMÉ		
Olivier VERDONCK		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Philippe DRUET		
Éric GUILLAUME-TELL		
Anne LE TIEC		
Aurélien ROY		
Carole GIRAUD		
Julien BOCHEREAU		

